Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_95-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 mai, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE (*jusqu'à 22h10, point 5.1*), Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD à Frédéric DESSAUGE.

La séance est ouverte à 20h00.
Renan PARTHENAY est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 30 puis 29 (*à partir de 22h10*)
Pouvoirs : 2
Votants : 32 puis 31 (*à partir de 22h10*)
Quorum : 17

RESSOURCES HUMAINES – TRANSFORMATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN EMPLOI PERMANENT – AGENT D'ACCUEIL A L'OFFICE DE TOURISME

N° Délibération CC/2026/95

EXPOSE DES MOTIFS

Le départ d'un agent titulaire dans le cadre d'un congé de disponibilité de droit au sein du service Tourisme a conduit à une réflexion sur une réorganisation dudit service. La possibilité pour l'agent titulaire de réintégrer de droit les effectifs de la collectivité dans les six premiers mois de son départ ne permettant pas de déclarer le poste vacant en 2025, un emploi non permanent a été créé.

Le délai de six mois étant révolu, il est nécessaire de procéder à la transformation de l'emploi non permanent en emploi permanent. Pour rappel les missions sont les suivantes : accueil physique et à distance des visiteurs sur le territoire, aménagement de la boutique de l'office de tourisme, gestion de l'information touristique.

En termes de rémunération, le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_95-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Le Président propose donc de transformer le poste actuel, en créant un emploi permanent à temps complet, filière administrative, sur le grade d'adjoint administratif à compter du 30 août 2026.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu la Loi n°82-213 du 02.03.82 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.1 à L.353-1, L.4, L.313-1, L.332-8 et L.332-14,
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent, sur le grade d'adjoint administratif, compte tenu des motifs évoqués ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les propositions ci-dessus,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget,
-autorise l'autorité territoriale à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement et à la signature des actes,
- autorise la modification du tableau des effectifs.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,